

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 septembre 2023**  
~~~~~

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS (RPQS) - EXERCICE 2022.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 septembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2023.

Étaient présents ou représentés

Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Monique GIBERT, Mme Nicole MORERE, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marc ISURE, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Jean-Claude CROS, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA.

Excusés

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 36	Votants : 47	Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 2224-17-1 et L1411-13 en vertu desquels le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée, publie et communique un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-1-439 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier sa compétence en obligatoire en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

CONSIDERANT que la collecte des ordures ménagères (résiduel et biodéchets) concerne environ 18 000 logements et les DMA (déchets ménagers assimilés) des professionnels et des collectivités sur un territoire de 28 communes qui compte 41 014 habitants (source INSEE : population totale légale au 01/01/2022) ; ce qui représente environ 28 500 conteneurs collectés chaque semaine,

CONSIDERANT que la collecte des recyclables (verre, papier, emballage) ainsi que la filière traitement et la gestion des déchèteries ont été délégués au Syndicat Centre Hérault,

CONSIDERANT que le présent rapport se concentre sur la partie réalisée par le service de gestion des déchets ménagers Vallée de l'Hérault à savoir la collecte des déchets résiduels et des bio déchets en porte à porte sur une fréquence de 1 à 2 fois par semaine, la gestion de la dotation des administrés et les actions de sensibilisation et de communication qui en découlent,

CONSIDERANT que ce rapport est articulé autour de 4 chapitres :

- La présentation générale du service
- Les actions d'optimisation de prévention et de sensibilisation
- Les indicateurs techniques et financiers
- Les perspectives 2023

CONSIDERANT que les principaux indicateurs pour le service de gestion des déchets ménagers en 2022 sont les suivants :

- Tonnages : des chiffres encourageant avec un inversement des tendances et une baisse généralisée des tonnages collectés :

- 7311 tonnes pour le résiduel (-5%) soit 178kg/hab/an
- 1730 tonnes pour le biodéchets (-2%) soit 42kg/hab/an

- Des performances satisfaisantes liées à des actions d'optimisation de la gestion des déchets en matière de :

- Développement d'outils de tri adaptés : 214 composteurs et 647 bioseaux ajourés distribués, 325 920 sacs compostables fournis, mise en place de 11 points d'apport contrôlés en biodéchets.
 - D'accompagnement, sensibilisation et responsabilisation des usagers : 170 manifestations soutenues par le service pour faciliter le tri, la gestion et l'évacuation des déchets, accompagnement des écoles dans leur démarche de tri et recyclage.
 - D'optimisation de l'organisation du service : 1683 ordres d'intervention traités pour des remplacements de bacs ou des nouvelles dotations. Un taux de réclamation hebdomadaire d'oublis de collecte de 0,1%, ce qui correspond à une moyenne de 18 appels pour 28 500 conteneurs collectés chaque semaine soit 1 défaut de collecte tous les 1580 conteneurs collectés.
- 257 472 km parcourus par les camions de collecte en 2022 soit 102 689 Litres de gasoil pour un cout de 153 814.70 €.

- Coût du service : Dépenses de fonctionnement : 6 692 125 .01 €
Dépenses d'investissement : 556 386.68 €

Taux de TEOM constant à 17.61%

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3272

Publication le 26/09/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 26/09/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230925-13870-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

SERVICE GESTION DÉCHETS MÉNAGERS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (R PQS)

2022



www.cc-vallee-herault.fr

PRÉSENTATION
GÉNÉRALE

OPTIMISATION,
PRÉVENTION ET
SENSIBILISATION

INDICATEURS
TECHNIQUES
& FINANCIERS

PERSPECTIVES
2023



Sommaire

INTRODUCTION

▶ ...3

PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

▶ ...5

PARTIE 2 : LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

▶ ...15

PARTIE 3 : LES INDICATEURS

▶ ...18

PARTIE 4 : LES PERSPECTIVES POUR 2023

▶ ...28

L'Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers »

« Le rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Le rapport présente les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique »

Le présent document a pour objet de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT.

INTRODUCTION



La CCVH appartient au territoire du « **Cœur d'Hérault** » qui est composé des Communautés de communes du Lodévois-Larzac, du Clermontais



- ◆ La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, située dans le département de l'Hérault, se compose de 28 communes.
- ◆ La population au 1er Janvier 2022 est de 41 014 habitants pour 17 159 ménages (Source DGF).
- ◆ Le territoire est qualifié de rural mixte et présente 3 typologies :
 - ⇒ Le pavillonnaire dense (estimé à 76 % des foyers, 31 170 habitants, 13 040 foyers).
 - ⇒ **Les cœurs de village et centre-ville** (estimés à 18% des foyers, 7 505 habitants, 3 100 foyers).
 - ⇒ Les écarts ruraux (estimés à 6 % des foyers, soit 2 481 habitants, 1 000 foyers).
- ◆ La proximité de la métropole de Montpellier, l'accessibilité, le cadre de vie privilégié du territoire et son développement économique contribuent à une dynamique démographique forte, largement portée par le solde migratoire positif.

INTRODUCTION

En 1998, les communautés de communes composant ce territoire ont confié au Syndicat Centre Hérault la compétence « traitement des déchets ménagers » pour assurer un service commun et adapté au territoire. La compétence « collecte des ordures ménagères » est restée du domaine des trois intercommunalités. La « collecte par apport volontaire » (points d'apport volontaire, service « déchèteries ») est assurée par le Syndicat Centre Hérault.

Actuellement, la collecte des déchets sur le territoire du centre Hérault est réalisée selon l'organisation suivante :

- Les communautés de communes assurent la collecte en bacs individuels des ordures ménagères (OM) et des déchets alimentaires (DA) sur leur territoire de compétences respectives.
- Le Syndicat Centre Hérault collecte en apport volontaire, les autres flux de déchets au moyen de points tri et des déchèteries. Les communes restent compétentes en matière de nettoyage des espaces publics, et organisent parfois une collecte de déchets (encombrants, cartons des professionnels...)

Pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), la collecte est assurée en régie. La typologie de bac définit l'amplitude de collecte :

- Les bacs dont le volume est inférieur à 80 litres sont collectés en C2, quel que soit le flux (OM et DA)
- Les bacs dont le volume est égal ou supérieur à 80 litres sont collectés en C1, quel que soit le flux (OM et DA)

Cas particuliers :

Depuis 2018, la CCVH a déployé sur 8 communes des solutions collectives pour la collecte des déchets de cuisine sous forme de points d'apport contrôlés. La collecte des déchets de cuisine en bacs individuels est donc supprimée sur ces zones.

Le territoire compte également des zones de compostage partagé, gérées par le SCH. Ce dispositif étant complémentaire, la mise en place d'une aire de compostage ne substitue pas la collecte de déchets de cuisine proposée initialement.

Certains sites ayant des productions de déchets particulières bénéficient d'un nombre de bacs et de fréquences adaptés (au-delà de C1).

PARTIE 1



Présentation générale du service gestion déchets ménagers

Le présent rapport s'attache à présenter tout particulièrement les missions conservées par le service gestion déchets ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

PARTIE 1:

1. Les missions du service

Le service gestion déchets ménagers de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'articule autour de **4 missions principales** :

- **Pré-collecte** avec la dotation, remplacement de bacs, composteurs, badges et livraison des bacs au domicile des usagers ainsi que la livraison des sacs compostables et prêt de carrefours de tri pour les manifestations du territoire.
- La **collecte** en régie et en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des déchets alimentaires sur les 28 communes du territoire. Collecte en point d'apport volontaire contrôlé des déchets alimentaires dans le centre-ville de 11 communes
- **La relation aux usagers** avec un accueil téléphonique et des actions de prévention, de contrôle du tri par les ambassadeurs du tri et la gestion de base de données des dotations en bac.
- **La gestion du parc de véhicules** de la communauté de communes (achat, entretien et réparation) en régie.



Zoom sur le Syndicat Centre Hérault (SCH)

Il est né en 1998 de la collaboration de **3 structures intercommunales** : les Communauté de communes Vallée de l'Hérault, du Clermontois et du Lodévois-Larzac afin d'assurer la compétence commune « traitement des déchets ménagers, points d'apport volontaire et déchèteries » et adaptée au territoire. Quant à la compétence « collecte des déchets ménagers » est restée du domaine des 3 intercommunalités

Le SCH compte **76 communes** et bénéficie d'une dynamique démographique forte : **81094 habitants** (au 1er janvier 2021) sur une superficie représentant 20% du département de l'Hérault.

2. Les missions déléguées

Les prestations déléguées au Syndicat Centre Hérault :

- Collecte et traitement des recyclables (verre, papier, emballage),
- Gestion des déchèteries haut de quai et bas de quai,
- Traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets alimentaires,
- Gestion de la plateforme de compostage d'Aspiran,
- Gestion de l'ISDND de Soumont.

PARTIE 1



3. La typologie des déchets collectés

Le service gestion déchets ménagers collecte en porte à porte les déchets ménagers des particuliers (Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets alimentaires), et les déchets ménagers assimilés des professionnels et des collectivités.

Les ordures ménagères

Sont qualifiés par ordures ménagères, les déchets non valorisables générés par les ménages ou assimilables dont la liste non exhaustive est citée ci-dessous :

Papiers souillés
Litières d'animaux
Couches jetables
Plastiques non recyclables
Bris de vitre et vaisselle
Mégots
Sacs d'aspirateur
Balayures
Coquilles d'huitres ou de moules



Ces déchets sont à déposer dans un sac fermé, à l'intérieur du bac.

Les déchets alimentaires

Sont qualifiés de déchets alimentaires, la partie fermentescible des déchets générés par les ménages ou assimilables dont la liste non exhaustive est citée ci-dessous :

Restes alimentaires
Épluchures de légumes et fruits
Déchets végétaux en petite quantité
(fleurs fanées, feuilles mortes)
Coquilles d'œufs
Sachets de thé
Marc de café avec les filtres
Infusettes
Essuie-tout
Serviettes en papier



Ces déchets sont à déposer dans un sac compostable fermé, à l'intérieur du bac.



Depuis 2021 et l'extension des consignes de tri

Depuis l'extension des consignes de tri avec le dépôt de tous les emballages dans les colonnes de tri, le tonnage des ordures ménagères résiduelles enfouis à Soumont a diminué de 2.84 % .

PARTIE 1



4. Une dotation et une fréquence de collecte adaptées au type d'habitat, à la quantité produite et à la topographie

Les modes de collecte (bacs individuels à roues, modulos bacs, bacs collectifs) dépendent de la densité de la population, de la quantité de déchets produits et de la topographie du terrain.

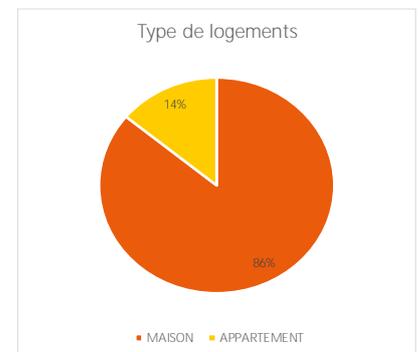
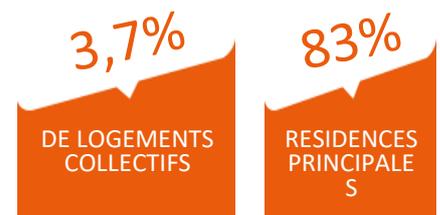
L'organisation générale distingue : l'habitat pavillonnaire, l'habitat en centre ville, l'habitat collectif et les gros producteurs.

La dotation des particuliers dépendra du lieu d'habitation, de l'accessibilité au domicile par un véhicule de collecte, de la capacité de stockage du bac de collecte et du nombre d'habitants

dans le foyer (120L jusqu'à 4 personnes au foyer et 180L pour 5 personnes et plus)

Pour les professionnels et les administrations, une étude est réalisée pour ajuster la dotation et la fréquence de collecte aux besoins du demandeur, aux exigences de tri et à la capacité de collecte du service.

Il n'y a pas de redevance spéciale en place sur le territoire.



Type d'habitat	Type de bac proposé	Fréquence des collectes
Habitat pavillonnaire : <i>les maisons individuelles, isolées, ou en lotissements (un immeuble de 5 appartements rentre dans cette catégorie)</i>	- Bacs à roues de 120L ou 180L en gris - Bacs à roues de 80L en vert	C1 : 1 fois / semaine
Habitat en centre-ville : <i>les appartements ou maisons de village sans cour ou situés dans des rues ne permettant pas l'accès d'un véhicule de collecte.</i>	- Modulos bacs de 40L en vert et en gris	C2 : 2 fois / semaine*
Habitat collectif : <i>les immeubles ou résidences de 6 appartements ou plus</i>	- Bacs collectifs de 360L ou 660L en gris - Bacs collectifs de 80L ou 240L en vert	C2 : 2 fois / semaine
Gros producteurs : <i>artisans, commerçants et administrations</i>	- Bacs à roues de 180L, 340L ou 660L en gris - Bacs de 80L ou 240L en vert	C2 : 2 fois / semaine

*Depuis 2018, 11 communes ont des solutions collectives pour la collecte des déchets alimentaires sous forme de point d'apport contrôlés. La collecte de ces déchets en modulos bacs est donc supprimée sur ces zones.

PARTIE 1



5. Le matériel de Pré-collecte

ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES



DÉCHETS ALIMENTAIRES



PARTIE 1:

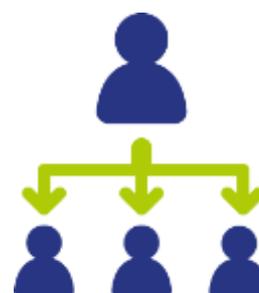


6. Derrière un service: une équipe :

33
Agents
titulaires

L'équipe encadrante

1 responsable de service
1 assistante de direction
3 chefs d'unité



Unité Collecte

21 agents titulaires de collecte
26 agents contractuels et
saisonniers dont 13 contractuels
réguliers



Unité Relation Usager

2 ambassadeurs du tri
2 agents logistiques



Unité gestion parc automobile

3 mécaniciens



L'unité RELATION USAGER

- ⇒ Assure la gestion de la base de données des usagers et des dotations en bacs du territoire
- ⇒ Règle les problématiques de tri.
- ⇒ Mène des actions de communication et de prévention auprès des usagers et des collectivités.
- ⇒ Soutien les administrations, les établissements scolaires et les manifestations dans la gestion du tri par le prêt de matériel et de personnel.

- ⇒ Assure la livraison des bacs des usagers en porte à porte et des sacs compostables en mairie.
- ⇒ Assure le suivi des marchés et des commandes.
- ⇒ Gère les stocks de matériel de collecte et de pré collecte.
- ⇒ Campagne de tri sectorisée : les ambassadeurs de tri passent contrôler le tri avant le passage de la collecte.

11 594

Km parcourus
pour les
livraisons

1 683

Livraisons de
bacs et
composteurs

L' unité COLLECTE:

⇒ **Organise et gère la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Déchets alimentaires sur le territoire**

⇒ **Optimise les circuits de collecte**

Tous les véhicules de collecte sont dotés d'un système de géolocalisation embarqué qui permet de localiser les véhicules, de suivre leurs déplacements en temps réel et de récupérer des informations afin de permettre :

- la sécurisation de l'agent,
- l'analyse puis l'optimisation des tournées,
- la protection juridique avec enregistrement de la géolocalisation horodatée d'un véhicule en temps différé.

⇒ **Gère les points noirs de collecte**

(problèmes de stationnement, d'élagage, difficultés d'accès)



28 500

Conteneurs collectés par semaine

39 600

Bacs répertoriés sur le territoire

17

Circuits de collecte de déchets alimentaires par semaine

35

Circuits de collecte de déchets Ordures Ménagères

257 472

Kilomètres parcourus par les véhicules de collecte par an

10

Véhicules sillonnent le territoire chaque jour

PARTIE 1:

L'unité PARC AUTO :

⇒ Assure la réparation et le suivi de la maintenance de l'ensemble du parc de la collectivité soit 72 véhicules dont 3 vélos à assistance électrique.

Certaines interventions sont externalisées comme les réparations, nécessitant un outillage spécialisé ou les visites générales périodiques, et les contrôles techniques obligatoires.

⇒ Gère les stocks de matériel de maintenance et de réparation.

⇒ Participe au choix de renouvellement de la flotte.

⇒ Gère la station service et les commandes de gasoil et ADblue pour toute la collectivité.

Le plein et le lavage des véhicules s'effectue sur site.

Deux pompes sont en fonction, l'une pour le gasoil et l'autre pour l'ADblue.

Station service



Atelier mécanique



Flotte BOM



Station de lavage

3 931

Litres d'ADblue distribués

146 199

Litres de gasoil distribués pour tous les véhicules de la collectivité

2 743

Transactions enregistrées à la station

PARTIE 1:

23

Véhicules sont présents sur le parc

18

Véhicules DE COLLECTE

7. Le parc de véhicules de l'unité collecte :

10 véhicules de collectes sillonnent, chaque jour, le territoire :

- 6 bennes à ordures ménagères (BOM) de 19 tonnes
- 4 mini bennes (MB) : 3 MB de 3.5 tonnes et 1 MB poids lourd de 7 tonnes.

Le service de collecte dispose également de **8 véhicules de remplacement** : 3 BOM et 5 MB pour gérer les pannes et les entretiens des véhicules

L'âge moyen du parc des véhicules de collecte:

Age moyen BOM : 4 ans et 10 mois (sans camion de passe).

Age moyen MB : 8 ans et 8 mois (sans mini benne de passe).

Age moyen du parc service déchets : 9 ans (tous les véhicules du service).



En Décembre 2022, 2 véhicules sont sortis du parc et 1 Nouvelle BOM et 1 nouvelle mini benne poids lourds sont entrées dans le parc.

Le renouvellement de véhicule permet d'améliorer la sécurité des agents en respectant les nouvelles normes de sécurité et l'application de la recommandation R437



PARTIE 1:

8. Le parc de véhicules légers du service :

Le service dispose également de véhicules utilitaires et véhicules légers :



Véhicule de livraison



Véhicule atelier mécanique



Véhicule équipe encadrante



Véhicule électrique pour les ambassadeurs du tri



Pour assurer l'exercice de ses compétences, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault gère un parc de 72 véhicules et engins . La collectivité est propriétaire de la totalité du parc.

L'atelier mécanique du service Gestion déchets ménagers gère pour la collectivité :

- ⇒ L'acquisition et le renouvellement des véhicules de l'ensemble de la flotte.
- ⇒ L'entretien et la réparation du parc.
- ⇒ La gestion de l'achat de carburant et l'exploitation d'une station-service privative.

La réservation et l'utilisation des véhicules par les agents, ainsi que la gestion des assurances sont assurées par le service Administration générale.

Un effort particulier est réalisé pour développer les déplacements propres avec des renouvellements des véhicules thermiques par des véhicules électriques (en 2022 : 2 ZOE et 3 vélos).

PARTIE 2



Actions de prévention et de sensibilisation

PARTIE 2

Des équipes au service de la population :

Une communication de proximité pour : accompagner, sensibiliser et responsabiliser les usagers



Accueil des nouveaux arrivants sur le territoire



Marche citoyenne
17 septembre 2022



ACCOMPAGNER

Accueil téléphonique pour gérer les dotations, orienter et conseiller les usagers

Développement d'un Web usager

Des ambassadeurs du tri présents sur le terrain pour des animations de prévention sur le tri, répondre aux problématiques des élus, informer les usagers et résoudre des problématiques de collecte

SENSIBILISER

Envoi de courriers aux nouveaux arrivants sur le territoire et participation à la soirée d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire.
Le pack de bienvenue contient en plus des informations relatives au tri et au fonctionnement du service, un disque de tri et un stop pub

Développement de nouveaux outils de communication : affiches, pack pour les points d'apports contrôlés

Participation des agents du service aux actions de nettoyages de la nature (mise à disposition de gants, pinces à déchets, seaux ...)

RESPONSABILISER

Mise en place d'une convention de prêt de matériel avec les organisateurs de manifestations pour fixer les modalités de prêt et les attentes de la collectivité

Mise en place d'une charte Eco école

Distribution par les agents de collecte d'étiquettes sur les bacs en cas d'erreurs de tri ou de dépôt de déchets en vrac

PARTIE 2



Résorption des points noirs

Points noirs : Marche arrière, stationnement gênant, positionnement des bacs, circulation domaine privé, aménagement d'aires de retournement, aménagement de points de regroupement, surcharge des véhicules, entretien des voies de circulation.

rencontre avec les communes, mise en place de solutions et informations auprès des usagers.

Résorption de 50 % des points noirs

recommandation R437

Sensibiliser

Opération de tri sur Montarnaud

Suivi des tournées de collecte des jours de passages par les ambassadeurs de tri afin d'informer et sensibiliser.

- 150 adresses suivies pendant 4 mois
- 600 contrôles de bacs
- 280 bacs non conformes
- 280 rencontres avec les administrés afin de les informer et sensibiliser sur le tri.

Participation aux manifestations

Participation à 170 manifestations avec prêt de matériel de tri et participation de nos ambassadeurs afin de sensibiliser et informer sur les gestes de tri soit une augmentation de 183% par rapport à 2021.

Accompagner

Responsabiliser

Défauts de collecte

18 défauts de collectes pour 28 500 bacs collectés par semaine soit 1 défaut de collecte tous les 1 580 bacs collectés. Les défauts de collectes sont traités par les ambassadeurs de tri.

PARTIE 3



Les indicateurs techniques et financiers

Le saviez-vous ?

Que dit LA LOI ...

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 engage la France dans une nouvelle ère de la gestion des déchets par la lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 donne compétence aux Régions pour la planification de la prévention et de la gestion des déchets autrefois dévolue aux départements.

Ce plan a pour objectif de définir et coordonner l'ensemble des actions à entreprendre pendant une période de 12 ans sur le territoire régional

Objectifs de la LTECV* qui encadrent la prospective du Plan à horizon 6 ans (2025) et 12 ans (2031) :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020
- Réduction des quantités de déchets d'activités économiques (DAE) par unité de valeur produite
- Recyclage de 55 % des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en 2020 et 65 % en 2025
- Valorisation sous forme matière de 70% des déchets du BTP à horizon 2020
- Réduction de 30 % les quantités de déchets enfouis en 2020 et 50 % en 2025
- Obligation de tri à la source des bio déchets à 2025
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022

* **LTECV** : loi de transition énergétique pour la croissance verte

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Il présente un programme régional de prévention des déchets qui s'articule autour des 9 orientations

Développer la tarification incitative

Accompagner les entreprises et administrations dans la réduction de la production de leurs déchets

Accompagner la mise en oeuvre de leur PLPDMA

Trier à la source les biodéchets pour permettre leur valorisation et leur retour au solm: compostage de proximité

Reduire le gaspillage alimentaire

Limiter la production de déchets du BTP

Reduire la nocivité des déchets et améliorer le tri des déchets dangereux

Repenser la production et l'usage des déchets verts

Développer le réemploi et la réparation des objets

PARTIE 3

3.1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes organisées par la Communauté de communes en 2022

Ordures ménagères résiduels

7311 Tonnes
Soit 178 kg/hab/an

- 5% par rapport à 2021



Déchets alimentaires

1730 Tonnes
Soit 42 kg/hab/an

- 2 % par rapport à 2021

COMPARATIF DES TONNAGES ANNUELS



Les efforts doivent être démultipliés

Malgré la relance de la communication sur le tri des Déchets alimentaires et les actions de prévention menées sur le territoire les performances de tri des ordures ménagères résiduelles ne sont pas suffisantes pour répondre aux objectifs fixés par la loi.

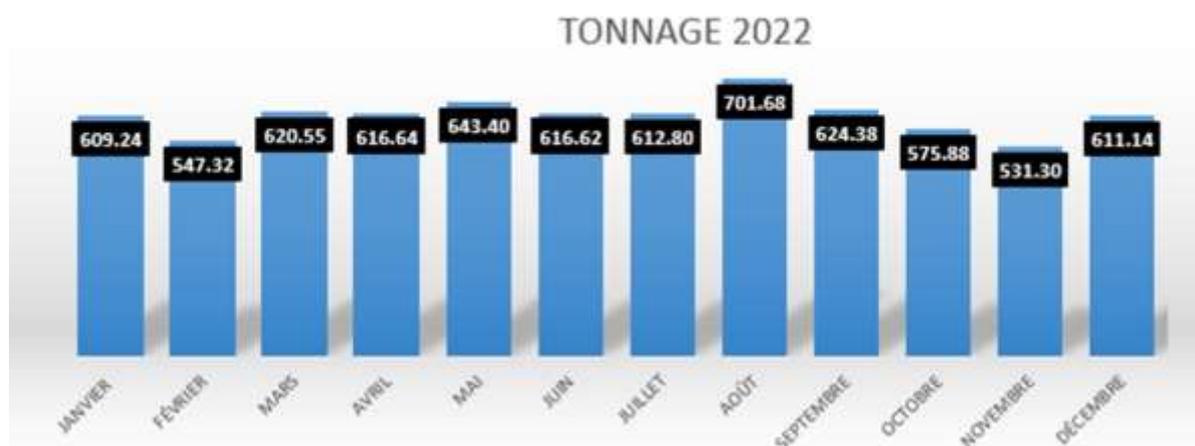


Exemple de non-conformité de la collecte des bacs des déchets alimentaires

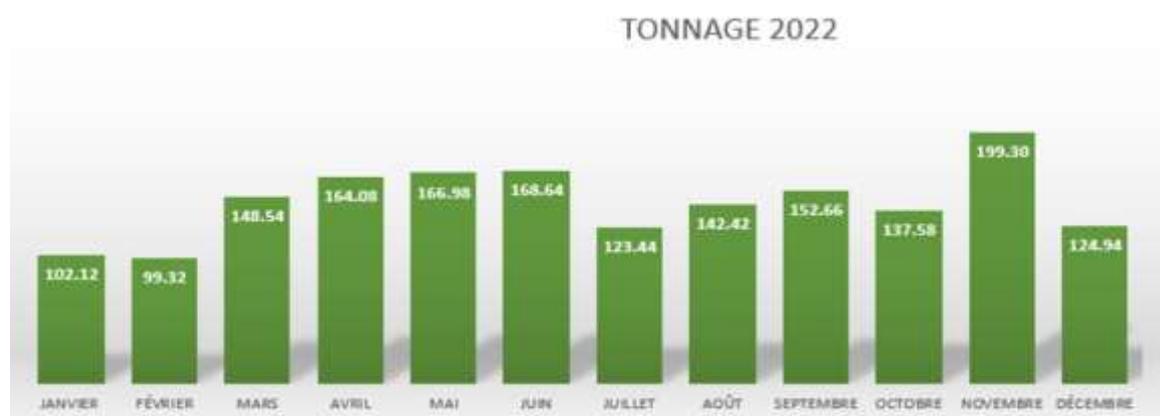
PARTIE 3

Les performances de collecte mensuelles 2022

Déchets Ordures Ménagères Résiduelles



Déchets alimentaires



PARTIE 3

Les performances globales

Ratio kilo / hab / Flux



Caractérisation sur les ordures ménagères résiduelles 2022

Résultats proches de la caractérisation 2015

- Pas de différence significative en fonction du territoire ou de la typologie d'habitat
- Encore plus de 60 kg de déchets alimentaires
- Encore 36 kg de plastiques dont une part importante d'emballages (plastiques souples notamment)

Soit un potentiel de réduction de **96 Kg / an / hab.**



PARTIE 3

LA VALORISATION DES DECHETS A L'ECHELLE DU SYNDICAT CENTRE HERAULT

Extrait du rapport annuel 2022 du Syndicat Centre Hérault

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de déchets collectés sur le territoire, en tonnes et en kg/habitant.

En ce qui concerne la collecte en porte-à-porte effectuée par les Communautés de communes, on remarque que les quantités d'ordures ménagères et de déchets de cuisine produites par habitant ont diminué.

La collecte des emballages-papier et du verre continue d'augmenter, tout comme celle du textile.

Enfin, si l'on considère l'ensemble des déchets produits sur le territoire, on remarque que les quantités globales collectées ont diminué par rapport à 2021, mais elles sont plus élevées de 9 % par rapport à 2020.

	Quantités collectées en tonnes			Quantités collectées en kg/hab.		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Population	81 094	82 148	83 220	81 094	82 148	83 220
Porte à porte						
Ordures Ménagères Résiduelles	16 908	16 895	16 534	209	206	199
Déchets alimentaires	3 173	3 000	2 903	39	37	35
Déchets collectés par les Com. de communes	20 082	19 896	19 437	248	242	234
Points tri						
Emballages Ménagers Recyclables	1 789	3 384	3 553	22	39	43
Papier	1 230			15		
Verre	3 291	3 523	3 471	41	43	42
Textile Linge Chaussures	39	117	134	0,5	1,4	1,6
Déchèteries classiques						
Non recyclables	3 461	3 808	3 507	43	46	42
Inertes	3 966	5 973	5 242	49	73	63
Végétaux	3 336	4 047	4 106	41	49	49
Bois	1 656	2 009	1 635	20	24	20
Mobilier usagé	1 611	2 190	2 008	20	27	24
Métaux	1 152	1 262	1 100	14	15	13
Carton	893	1 193	1 015	11	15	12
DEEE	824	963	945	10	12	11
DDS	364	384	356	4	5	4
Bois combustible	248	337	218	3	4	3
Plâtre	140	227	268	2	3	3
Textile	85	113	107	1	1	1
Polystyrène	10	13	12	ε	ε	ε
Déchets collectés par le SCH	25 043	29 342	27 677	297	357	333
Autre						
Déchets municipaux	874	736	753	11	9	9
Déchets collectés sur le territoire	45 258	50 212	47 867	558	612	575

PARTIE 3

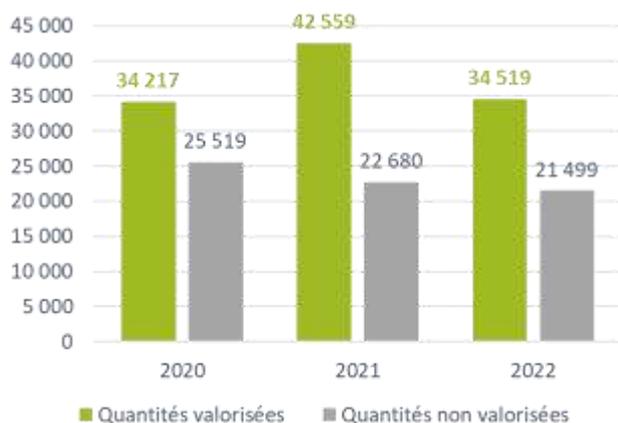
LA VALORISATION DES DECHETS A L'ECHELLE DU SYNDICAT CENTRE HERAULT

Extrait du rapport annuel 2022 du Syndicat Centre Hérault

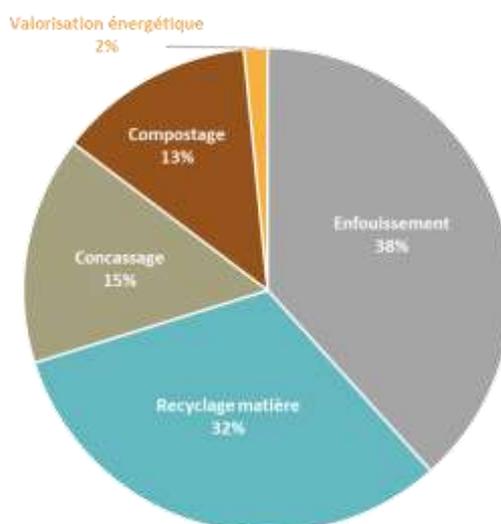
Taux global de valorisation des DMA et déchets des déchèteries gros véhicules

En 2022, si nous considérons le périmètre des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchèteries Gros Véhicules, le taux global de valorisation est de 61,6 %. La diminution du taux de valorisation, par rapport à 2021, s'explique principalement par le transfert de la déchèterie gros véhicules de Saint-André-de-Sangonis. Si l'on ne considère que les DMA, le taux de valorisation est de 56,6 % en 2020.

Evolution des tonnages valorisés et non valorisés depuis 2019 (t)



Répartition des différents modes de traitement



Depuis 2018, le calcul du taux de valorisation intègre les inertes. Il ne peut donc pas être comparé aux taux de valorisation des rapports annuels antérieurs à 2018.

En 2022, environ un tiers des déchets du Syndicat Centre Hérault est valorisé par recyclage matière et 15 % par concassage (recyclage des inertes). Le compostage des déchets de cuisine et végétaux représente quant-à-lui 13 % du traitement. Pour ce qui est de la valorisation énergétique, elle est très faible puisqu'elle ne concerne que le bois non traité et les refus de tri des emballages et papiers. Enfin, 38 % des tonnages de déchets collectés sont partis en enfouissement.

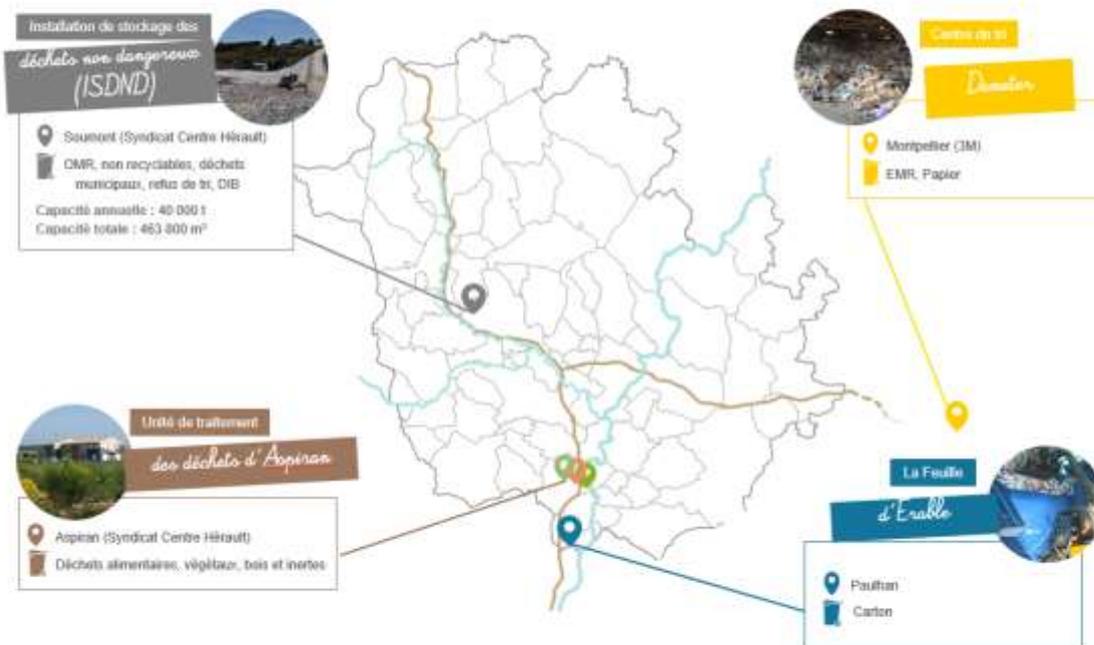
34 519 tonnes de DMA et déchets des déchèteries gros véhicules ont fait l'objet d'une valorisation

PARTIE 3

LA VALORISATION DES DECHETS A L'ECHELLE DU SYNDICAT CENTRE HERAULT

Extrait du rapport annuel 2022 du Syndicat Centre Hérault

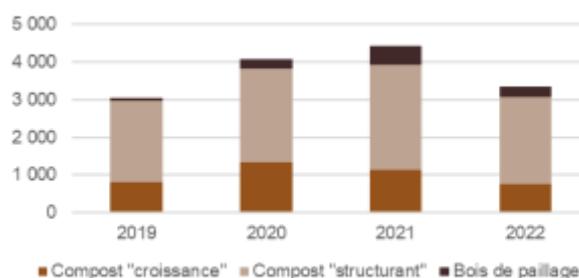
Les installations de traitement sur et autour du territoire



La valorisation organique par compostage (Certifications ISO 9001 et 14 001)

	2020	2021	2022
Déchets de cuisine du territoire (t)	3 173	3 000	2 903
Végétaux du territoire* (t)	5 037	5 573	5 137
Déchets du territoire (t)	8 210	8 574	8 040
Déchets de cuisine du SICTOM de Pézenas (t)	262	197	187
Total des déchets compostés sur la plateforme (t)	8 472	8 770	8 227
Refus de criblage (t)	1 187	666	714
Rendement de la plateforme	48 %	50 %	43 %

Evolution des quantités de compost vendues (t)



CHIFFRES CLÉS

3 558 tonnes commercialisées

2 232 tonnes livrées

2 12 trajets

71 % des clients livrés dans un rayon de 20 km

275 achats

1 016 clients

Dépôts de végétaux et déchets alimentaires à partir de :

- 6^h pour le SCH
- 7^h pour les Communautés de communes
- 9^h pour les particuliers et les professionnels

Toute la journée, vente de compost et bois de paillage avec chargement manuel en libre service ou chargement mécanique de 9^h à 12^h et de 14^h à 17^h (sur réserve de disponibilité des produits).

PARTIE 3



3.2 Les Indicateurs financiers

La compétence de gestion des déchets ménagers est assurée au niveau du budget général avec une comptabilité analytique.

Les charges de gestion sont équilibrées grâce à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant de la TEOM s'élève à 6 434 940.00 € en 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		BP+BS+DM 2020	Réalisé			BP+BS+DM 2020	Réalisé
011	Charges à caractère général	715 164.65	647 027.66	70	Produit de services	101 300.00	31 693.72
012	Charges de personnel	1 689 242.12	1 841 312.40	73	Impôts et taxes	6 329 664.00	6 434 940.00
014	Atténuations de produits			75	Produits de gestion courante	0,00	13 592.66
65	Charges de gestion courante	3 925 720.00	3 920 672.40	77	Produits exceptionnels	0.00	4 680.00
66	Charges financières		5 834.06	013	Atténuation de charges	35 000.00	215 944.71
023	Virement à la section d'investissement	123 359.88		002	Excédent antérieur reporté	1 810 566.91	1 810 566.91
042	Dotations aux amortissements		277 278.49				
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
		6 453 486.65	6 692 125.01			8 175 230.91	8 511 418.00

Résultat de l'exercice	
Fonctionnement	1 819 292.99

PARTIE 3



BUDGET SOM - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
		BP+BS+DM 2020	Réalisé
16	Emprunts	46 960.00	83 333.32
20	Immobilisations incorporelles	6 850.00	1 404.00
21	Immobilisations corporelles	527 100	471 649.36

DEPENSES DE L'EXERCICE	580 640.00	556 386.68
-------------------------------	-------------------	-------------------

RECETTES			
		BP+BS+DM 2020	Réalisé
001	Résultat reporté d'investissement	163 529.35	163 529.35
021	Virement section de fonctionnement	123 359.88	0
040	Opération d'ordre de transfert en section	0	277 278.49
10	Dotation, fonds divers et réserves	0	7 115.40
13	Subvention d'investissement	0	10 460.07
16	Emprunts et dettes assimilées	409 240.12	0

RECETTES DE L'EXERCICE	696 129.35	458 363.31
-------------------------------	-------------------	-------------------

Résultat de l'exercice		
Investissement		- 98 023.37

PARTIE 3



Caractéristiques du budget

- Un budget principalement concentré sur le Fonctionnement, avec néanmoins un investissement régulier pour le renouvellement du parc de véhicule de collecte.
- Les charges supportées au niveau du fonctionnement sont réparties entre la gestion de la collecte (en régie, donc chapitre 011 et chapitre 012) et la gestion du traitement des déchets, déléguée au Syndicat Centre Hérault (Chapitre 65). Les charges de traitement représentent près de 60% du budget de fonctionnement
- La TEOM constitue la quasi exclusivité des recettes avec un niveau à 6.4 M€ en 2022 (95% des recettes)

Le saviez-vous :

La TEOM est calculée sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière à un taux de **17.61%**.

3 919 770 €

CONTRIBUTION
CCVH AU SYNDICAT
CENTRE HERAULT

95%

DES RECETTES
PROVIENNENT
DE LA TEOM

Quelles tendances financières ?

- Les évolutions réglementaires (TGAP : Taxe Générale sur les activités Polluantes) et le contexte local (fermeture du site de traitement fin 2031, construction d'un nouveau centre de tri, nouvelles consignes de tri) sont autant de paramètres impactant à la hausse les charges de traitement des déchets ménagers pour les années à venir. Afin d'anticiper ces évolutions et cette pression financière, il est nécessaire d'engager une réflexion approfondie sur la gestion des déchets
- La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit des objectifs de généralisation de la tarification incitative (en lieu et place de la TEOM) pour 2020 et 2025. A terme, ce mode de financement du service pourrait s'imposer. Une vision prospective claire est nécessaire pour anticiper cette éventuelle évolution

PARTIE 4



Evolution et perspective

Déploiement d'un nouveau schéma de collecte:

Contexte

Une pression financière et fiscale accrue avec une forte augmentation des coûts de traitement.

La nécessité de diminuer drastiquement la quantité de déchets résiduels en améliorant les performances de tri du territoire

Ce déploiement a pour but d'optimiser notre schéma de collecte et réfléchir à la mise en place de la tarification incitative, afin de passer de 178 kg d'OMR par an et par habitant en 2022, à 120 kg d'ici 2025.

Un diagnostic a été réalisé et suivi, en 2022, puis un choix d'un scénario de collecte, ainsi qu'un plan d'action est en cours.



PARTIE 4



Evolution et perspective

Déploiement d'un nouveau schéma de collecte :

Contexte



Objectif : limiter au maximum le volume à exporter, et exporter le plus tard possible

A noter : le DDAE prévoit une baisse graduelle du niveau d'enfouissement sur le site, ce qui rendra nécessaire une exportation partielle des OMR à partir de 2027 si rien n'est mis en œuvre.

2 leviers



Diminuer la production de déchets résiduels sur le territoire (OMR)

178kg /an /hab. en 2022

Levier technique
Evolution du schéma de collecte

Maîtriser les coûts du service public de gestion des déchets à l'échelle du territoire

Levier financier
Tarification incitative

PARTIE 4



Evolution et perspective

Déploiement d'un nouveau schéma de collecte :

Levier technique : les changements à venir



Calendrier du déploiement



PARTIE 4



Evolution et perspective

Le nouveau centre de tri Oekotri

- Coopération de 7 intercommunalités de l'Ouest Hérault
- Bassin de 500 000 habitants
- Situé à St-Thibéry
- Ouverture le 17 avril 2023
- 1 espace pédagogique et 1 parcours de visite opérationnels à la rentrée de septembre

